

DESTINATAIRE

TGI DE NANTERRE

RESERVE AU PARQUET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

C.I.T.L

P.V. : 2011/ /

## PROCES VERBAL

L'an deux mille onze,  
le douze avril à dix heures trente cinq

Nous, **fabrice MASSU**  
GARDIEN DE LA PAIX  
en fonction CLAMART

Agent de Police Judiciaire en résidence CLAMART

Affaire contre/  
ECKERLEIN Guillaume

DELIT D'ENTRAVE

Objet/  
Dépôt de plainte de la  
victime

---Etant de service,---  
---Agissant conformément aux instructions du chef de service  
monsieur RICCI Philippe, commissaire de police,---  
---Poursuivant l'enquête en enquête prélimilaire selon  
l'article 75 du code de procédure pénale,---  
---Constatons que se présente à nous monsieur TREILLE David  
secrétaire du CHSCT de l'hôpital Antoine BECLERE à CLAMART  
représentant du syndicat SUD SANTE, qui est accompagné de  
monsieur MARTINEZ Olivier membre du CHSCT représentant du  
syndicat CGT qui nous déclare:

■ --- SUR SON IDENTITE : -----  
--- "Je me nomme TREILLE David." -----  
--- "Je suis né le 18/12/1976 à LE MANS (SARTHE)." -----  
--- "Je suis fils de TREILLE (prénom ignoré)." -----  
--- "Je suis de nationalité FRANCAISE." -----  
--- "J'exerce la profession de : AIDE SOIGNANT." -----  
--- "Je suis domicilié 51, RUE BERNARD ISKE 92350 LE PLESSIS -  
ROBINSON." -----  
--- "Mon numéro de téléphone personnel est le 01.45.37.44.64." -----  
--- "Mon numéro de téléphone professionnel est le -----  
06.32.19.64.76." -----

---SUR LES FAITS:---  
---"Je viens à vos services accompagné de mon collègue MARTINEZ  
Olivier afin de vous signaler un délit d'entrave au CHSCT,---  
---En effet le 11 avril 2011 les membres du CHSCT ont demandé  
l'accès à un document à savoir le contrat passé avec la société  
AVENANCE pour la fourniture des collations casses croutes et  
boissons,---  
---La personne qui devait nous remettre ce contrat s'appelle  
monsieur ECKERLEIN Guillaume directeur du service économique et  
logistique du groupe HOSPITALIER BECLERE BICETRE et PAUL  
BROSSE,---  
---Monsieur ECKERLEIN nous a pas transmis le contrat en  
question qu'il aurait nous faire parvenir le 11 avril 2011,---  
---Nous avons contacté ses secrétaires à plusieurs reprises pour  
.../...

VU et TRANSMIS

Le  
Le Commissaire  
Chef de Service

avoir accès à ce contrat mais en vain nous n'avons jamais rien reçu,---

---Je vous fournis d'ailleurs le mail que j'ai envoyé à monsieur ECKERLEIN qui est la preuve de ce que j'avance ci-dessus,---

---Nous avons fait la demande de ce contrat car lundi 04 avril 2011, des membres du personnel hospitalier nous ont interpellé sur le fait qu'il n'y avait plus de bouteilles d'eau, plus de casses croute pour le personnel,---

---Le même jour nous avons fait notre enquête au près du personnel, qui nous ont informé que monsieur ECKERLEIN avait décidé unilatéralement de stopper la fournitures de ces bouteilles d'eau et de ces casses croutes,---

---Hier nous avons rédigé une consignation des avis de danger grave et imminent qui a été adressé à l'inspection du travail,--

---Je vous fournis l'avis de consignation, le mail envoyé, ainsi que le tract dénonçant ces pratiques,---

---Je ne vois rien d'autre à ajouter,---

---Je prends acte que je serai avisé des suite de la procédure qu'en cas d'investigations positives et d'identification du ou des auteurs des faits,---

---Vous ne donnez connaissance des dispositions de l'article 53-1 du Code de Procédure Pénale, à savoir que j'ai le droit d'obtenir réparation du préjudice subi, d'être aidé par un service relevant d'une ou plusieurs collectivités publiques ou par un association conventionnée d'aide aux victimes, et à ce titre et à ce titre vous me remettez une brochure d'information,---

---Je prends acte d'une permanence de l'ADAVIP se tient au Commissariat de police de CLAMART les mardi et vendredi de 09h30 à 12h30, ainsi qu'à la mairie annexe du pavé blanc 05 rue d'Auvergne à CLAMART le mardi de 14h00 à 17h00, ainsi que sur rendez vous au 01.47.21.66.66. au siège de l'ADAVIP sis au 57 rue Ernest RENAN à NANTERRE, pour des entretiens confidentiels et sans rendez-vous,---

---Je suis informé de mon droit de me constituer partie civile et que dans ce cas, je peux me faire assister par un avocat de mon choix ou désigné par le Batonnier des Avocats près de la juridiction compétente,---

---Je n'ai aucun soupçon sur l'auteur de cet acte,---

---Je dépose plainte contre monsieur ECKERLEIN Guillaume pour délit d'entrave,---

---Après lecture faite par elle même la personne persiste et signe avec nous le présent,---

LE DECLARANT

L'A.P.J

Pièce jointes

---Le même suite,---

---Annexons au présent l'avis de consignation, le mail, et le tract syndicat,---

---Dont mention,---

L'A.P.J